

RÈGLEMENT NO 2019-01 VISANT LA NUMÉROTATION CIVIQUE DES BÂTIMENTS DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ DU LAC-CASAULT (SECTEUR DE VILLÉGIATURE DU LAC-HUIT-MILLE)

CONSIDÉRANT que le règlement 12-2002 vise la numérotation civique des bâtiments situés autour du Lac-Huit-Mille;

CONSIDÉRANT qu'à la demande des villégiateurs du secteur du Lac-Huit-Mille, une demande d'officialisation des noms des

voies de circulation donnant accès à ce secteur a été réalisée auprès de la Commission de Toponymie du

Québec, et que l'officialisation a été confirmée par ladite Commission;

CONSIDÉRANT qu'une modification dudit règlement en vigueur s'avère nécessaire afin de préciser la numérotation de

chacune des propriétés du secteur en fonction de l'officialisation des noms des voies de circulation;

CONSIDÉRANT que la numérotation des bâtiments est un outil de repérage rapide et sécuritaire qui facilite le travail du

service d'ambulance, du service d'incendie, la distribution du courrier postal, la lecture des relevés de

compteurs électriques et la circulation des visiteurs;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du paragraphe 5 de l'article 67 de la Loi sur les compétences municipales, la Municipalité

régionale de comté peut adopter un règlement visant la numérotation civique des bâtiments;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt des citoyens et des utilisateurs du secteur concerné de numéroter les bâtiments;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil de la MRC tenue le

13 février 2019;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance ordinaire du conseil de la MRC tenue le le 13

février 2019;

En conséquence, sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia adopte le règlement no 2019-01 visant la numérotation civique des bâtiments du territoire non organisé du Lac-Casault (secteur de villégiature du Lac-Huit-Mille) et qu'à son entrée en vigueur, il soit ordonné et statué ce qui suit :

ARTICLE 1 Tout bâtiment viabilisé constituant le principal usage d'un lot ou d'un terrain situé le long des voies de circulation sur le territoire non-organisé de Lac-Casault (secteur de villégiature du Lac-Huit-Mille) doit être numéroté en procédant de la manière indiquée dans le présent règlement et en référence au plan no SA-07908-23-2019-01 et à l'annexe1 qui en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 Pour les fins de la numérotation civique, le territoire du secteur de villégiature du Lac-Huit-Mille contient quatre (4) voies de circulation, soient :

- Chemin de la Chapelle :
- Chemin des Cèdres :
- Chemin de la Pointe :
- Chemin du Débarcadère :

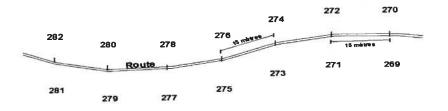
ARTICLE 3 Le point d'origine des numéros ainsi que la séquence numérique sont attribués selon le plan no SA-07908-23-2019-01, annexé et faisant partie du présent règlement.

ARTICLE 4 Sur chaque voie de circulation, les numéros pairs doivent être attribués d'un seul côté, alors que les numéros impairs sont attribués de l'autre côté conformément au plan no SA-07908-23-2019-01.

ARTICLE 5 Sur chacune des voies de circulation, les numéros changent à tous les quinze (15) mètres, que le terrain soit construit ou non.

À tous les quinze (15) mètres, les numéros attribués seront majorés de 2 chiffres en respectant la séquence numérique identifiée au plan no SA-07908-23-2019-01.

Ex.:



ARTICLE 6

Au plus tard 120 jours après l'entrée en vigueur du présent règlement, le propriétaire d'un bâtiment viabilisé doit installer une plaque numérique sur la façade principale dudit bâtiment ou à un endroit visible de la voie de circulation. La plaque numérique doit avoir une dimension minimum de 100 mm x 200 mm (4" x 8").

Dans le cas d'un nouveau bâtiment, une plaque numérique doit être installée de façon temporaire pendant la construction d'un bâtiment et le propriétaire devra s'assurer en tout temps de sa visibilité. Une plaque de numérotation permanente devra être installée dans les 120 jours suivant le début de l'occupation du bâtiment.

ARTICLE 7

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement, commet une infraction et est passible, en plus des frais :

- a) dans le cas d'une personne physique : d'une amende de cent dollars (100 \$) et le double en cas de récidive;
- b) dans le cas d'une personne morale : d'une amende de deux cents dollars (200 \$) et le double en cas de récidive.

Le défaut de remédier à l'infraction dans le délai imparti dans l'avis remis au propriétaire ou à l'occupant est considéré comme une infraction distincte à chacun des jours additionnels que dure cette infraction.

ARTICLE 8

Le présent règlement abroge le règlement 12-2002 visant la numérotation civique des bâtiments situés autour du Lac-Huit-Mille et tout règlement antérieur et toutes autres dispositions de règlement ou de résolution incompatibles avec les dispositions du présent règlement.

ARTICLE 9

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

Adopté à Amqui, ce 13^{lème} jour du mois de mars 2019.

Chantale Lavoie, préfet

Joël Tremblay, secrétaire adjoin

ANNEXE 1

LISTE DES PROPRIÉTÉS POSSÉDANT UN NUMÉRO CIVIQUE TNO – LAC-CASAULT (SECTEUR DU LAC-HUIT-MILLE)

9 Chemin de la Chapelle 3569 69 2803 13 Chemin de la Chapelle 3569 69 6429 17 Chemin de la Chapelle 3569 69 8261 19 Chemin de la Chapelle 3569 69 9530 21 Chemin de la Chapelle 3569 79 1239 23 Chemin de la Chapelle 3569 79 2449 24 Chemin de la Chapelle 3569 89 0508 29 Chemin de la Chapelle 3569 79 2774 30 Chemin de la Chapelle 3569 79 7365 41 Chemin de la Chapelle 3570 70 3365 42 Chemin de la Chapelle 3570 70 6569 49 Chemin de la Chapelle 3570 71 2438 50 Chemin de la Chapelle 3570 71 2438 50 Chemin de la Chapelle 3570 71 9226 115 Chemin de la Chapelle 3570 44 7872 129 Chemin de la Chapelle 3570 45 3053 151 Chemin de la Chapelle 3570 37 7036 13 Chemin des Cèdres 3570 62 3252 33 Chemin des Cèdres 3570 52 6470 43 Chemin des Cèdres 3570 53 4046 28 Chemin de la Pointe 3569 29 7923 42 Chemin de la Pointe 3570 20 1717 79 Chemin de la Pointe 3470 91 6474	
17 Chemin de la Chapelle 3569 69 8261 19 Chemin de la Chapelle 3569 69 9530 21 Chemin de la Chapelle 3569 79 1239 23 Chemin de la Chapelle 3569 79 2449 24 Chemin de la Chapelle 3569 89 0508 29 Chemin de la Chapelle 3569 79 2774 30 Chemin de la Chapelle 3569 79 7365 41 Chemin de la Chapelle 3570 70 3365 42 Chemin de la Chapelle 3570 70 6569 49 Chemin de la Chapelle 3570 71 2438 50 Chemin de la Chapelle 3570 71 9226 115 Chemin de la Chapelle 3570 44 7872 129 Chemin de la Chapelle 3570 45 3053 151 Chemin des Cèdres 3570 62 3252 33 Chemin des Cèdres 3570 62 3252 33 Chemin des Cèdres 3570 52 6470 43 Chemin de la Pointe 3570 53 4046 28 Chemin de la Pointe 3570 20 1717	
19 Chemin de la Chapelle 3569 69 9530 21 Chemin de la Chapelle 3569 79 1239 23 Chemin de la Chapelle 3569 79 2449 24 Chemin de la Chapelle 3569 89 0508 29 Chemin de la Chapelle 3569 79 2774 30 Chemin de la Chapelle 3569 79 7365 41 Chemin de la Chapelle 3570 70 3365 42 Chemin de la Chapelle 3570 70 6569 49 Chemin de la Chapelle 3570 71 2438 50 Chemin de la Chapelle 3570 71 2438 50 Chemin de la Chapelle 3570 71 9226 115 Chemin de la Chapelle 3570 44 7872 129 Chemin de la Chapelle 3570 45 3053 151 Chemin de la Chapelle 3570 37 7036 13 Chemin des Cèdres 3570 62 3252 33 Chemin des Cèdres 3570 52 6470 43 Chemin des Cèdres 3570 53 4046 28 Chemin de la Pointe 3569 29 7923 42 Chemin de la Pointe 3570 20 1717	
21 Chemin de la Chapelle 3569 79 1239 23 Chemin de la Chapelle 3569 79 2449 24 Chemin de la Chapelle 3569 89 0508 29 Chemin de la Chapelle 3569 79 2774 30 Chemin de la Chapelle 3569 79 7365 41 Chemin de la Chapelle 3570 70 3365 42 Chemin de la Chapelle 3570 70 6569 49 Chemin de la Chapelle 3570 71 2438 50 Chemin de la Chapelle 3570 71 9226 115 Chemin de la Chapelle 3570 44 7872 129 Chemin de la Chapelle 3570 45 3053 151 Chemin de la Chapelle 3570 45 3053 151 Chemin des Cèdres 3570 62 3252 33 Chemin des Cèdres 3570 62 3252 33 Chemin des Cèdres 3570 52 6470 43 Chemin de la Pointe 3569 29 7923 42 Chemin de la Pointe 3570 20 1717	
23 Chemin de la Chapelle 3569 79 2449 24 Chemin de la Chapelle 3569 89 0508 29 Chemin de la Chapelle 3569 79 2774 30 Chemin de la Chapelle 3569 79 7365 41 Chemin de la Chapelle 3570 70 3365 42 Chemin de la Chapelle 3570 70 6569 49 Chemin de la Chapelle 3570 71 2438 50 Chemin de la Chapelle 3570 71 9226 115 Chemin de la Chapelle 3570 44 7872 129 Chemin de la Chapelle 3570 45 3053 151 Chemin de la Chapelle 3570 37 7036 13 Chemin des Cèdres 3570 61 9093 25 Chemin des Cèdres 3570 62 3252 33 Chemin des Cèdres 3570 52 6470 43 Chemin des Cèdres 3570 53 4046 28 Chemin de la Pointe 3570 20 1717	
24 Chemin de la Chapelle 3569 89 0508 29 Chemin de la Chapelle 3569 79 2774 30 Chemin de la Chapelle 3569 79 7365 41 Chemin de la Chapelle 3570 70 3365 42 Chemin de la Chapelle 3570 70 6569 49 Chemin de la Chapelle 3570 71 2438 50 Chemin de la Chapelle 3570 71 9226 115 Chemin de la Chapelle 3570 44 7872 129 Chemin de la Chapelle 3570 45 3053 151 Chemin de la Chapelle 3570 37 7036 13 Chemin des Cèdres 3570 62 3252 33 Chemin des Cèdres 3570 62 3252 33 Chemin des Cèdres 3570 52 6470 43 Chemin des Cèdres 3570 53 4046 28 Chemin de la Pointe 3570 20 1717	
29 Chemin de la Chapelle 3569 79 2774 30 Chemin de la Chapelle 3569 79 7365 41 Chemin de la Chapelle 3570 70 3365 42 Chemin de la Chapelle 3570 70 6569 49 Chemin de la Chapelle 3570 71 2438 50 Chemin de la Chapelle 3570 71 9226 115 Chemin de la Chapelle 3570 44 7872 129 Chemin de la Chapelle 3570 45 3053 151 Chemin de la Chapelle 3570 37 7036 13 Chemin des Cèdres 3570 62 3252 33 Chemin des Cèdres 3570 62 3252 33 Chemin des Cèdres 3570 52 6470 43 Chemin des Cèdres 3570 53 4046 28 Chemin de la Pointe 3569 29 7923 42 Chemin de la Pointe 3570 20 1717	
30 Chemin de la Chapelle 3569 79 7365 41 Chemin de la Chapelle 3570 70 3365 42 Chemin de la Chapelle 3570 70 6569 49 Chemin de la Chapelle 3570 71 2438 50 Chemin de la Chapelle 3570 71 9226 115 Chemin de la Chapelle 3570 44 7872 129 Chemin de la Chapelle 3570 45 3053 151 Chemin de la Chapelle 3570 37 7036 13 Chemin des Cèdres 3570 61 9093 25 Chemin des Cèdres 3570 62 3252 33 Chemin des Cèdres 3570 52 6470 43 Chemin des Cèdres 3570 53 4046 28 Chemin de la Pointe 3569 29 7923 42 Chemin de la Pointe 3570 20 1717	
41 Chemin de la Chapelle 3570 70 3365 42 Chemin de la Chapelle 3570 70 6569 49 Chemin de la Chapelle 3570 71 2438 50 Chemin de la Chapelle 3570 71 9226 115 Chemin de la Chapelle 3570 44 7872 129 Chemin de la Chapelle 3570 45 3053 151 Chemin de la Chapelle 3570 37 7036 13 Chemin des Cèdres 3570 61 9093 25 Chemin des Cèdres 3570 62 3252 33 Chemin des Cèdres 3570 52 6470 43 Chemin des Cèdres 3570 53 4046 28 Chemin de la Pointe 3569 29 7923 42 Chemin de la Pointe 3570 20 1717	
42 Chemin de la Chapelle 3570 70 6569 49 Chemin de la Chapelle 3570 71 2438 50 Chemin de la Chapelle 3570 71 9226 115 Chemin de la Chapelle 3570 44 7872 129 Chemin de la Chapelle 3570 45 3053 151 Chemin de la Chapelle 3570 37 7036 13 Chemin des Cèdres 3570 61 9093 25 Chemin des Cèdres 3570 62 3252 33 Chemin des Cèdres 3570 52 6470 43 Chemin des Cèdres 3570 53 4046 28 Chemin de la Pointe 3569 29 7923 42 Chemin de la Pointe 3570 20 1717	
49 Chemin de la Chapelle 3570 71 2438 50 Chemin de la Chapelle 3570 71 9226 115 Chemin de la Chapelle 3570 44 7872 129 Chemin de la Chapelle 3570 45 3053 151 Chemin de la Chapelle 3570 37 7036 13 Chemin des Cèdres 3570 61 9093 25 Chemin des Cèdres 3570 62 3252 33 Chemin des Cèdres 3570 52 6470 43 Chemin des Cèdres 3570 53 4046 28 Chemin de la Pointe 3569 29 7923 42 Chemin de la Pointe 3570 20 1717	
50 Chemin de la Chapelle 3570 71 9226 115 Chemin de la Chapelle 3570 44 7872 129 Chemin de la Chapelle 3570 45 3053 151 Chemin de la Chapelle 3570 37 7036 13 Chemin des Cèdres 3570 61 9093 25 Chemin des Cèdres 3570 62 3252 33 Chemin des Cèdres 3570 52 6470 43 Chemin des Cèdres 3570 53 4046 28 Chemin de la Pointe 3569 29 7923 42 Chemin de la Pointe 3570 20 1717	
115 Chemin de la Chapelle 3570 44 7872 129 Chemin de la Chapelle 3570 45 3053 151 Chemin de la Chapelle 3570 37 7036 13 Chemin des Cèdres 3570 61 9093 25 Chemin des Cèdres 3570 62 3252 33 Chemin des Cèdres 3570 52 6470 43 Chemin des Cèdres 3570 53 4046 28 Chemin de la Pointe 3569 29 7923 42 Chemin de la Pointe 3570 20 1717	
129 Chemin de la Chapelle 3570 45 3053 151 Chemin de la Chapelle 3570 37 7036 13 Chemin des Cèdres 3570 61 9093 25 Chemin des Cèdres 3570 62 3252 33 Chemin des Cèdres 3570 52 6470 43 Chemin des Cèdres 3570 53 4046 28 Chemin de la Pointe 3569 29 7923 42 Chemin de la Pointe 3570 20 1717	
151 Chemin de la Chapelle 3570 37 7036 13 Chemin des Cèdres 3570 61 9093 25 Chemin des Cèdres 3570 62 3252 33 Chemin des Cèdres 3570 52 6470 43 Chemin des Cèdres 3570 53 4046 28 Chemin de la Pointe 3569 29 7923 42 Chemin de la Pointe 3570 20 1717	
13 Chemin des Cèdres 3570 61 9093 25 Chemin des Cèdres 3570 62 3252 33 Chemin des Cèdres 3570 52 6470 43 Chemin des Cèdres 3570 53 4046 28 Chemin de la Pointe 3569 29 7923 42 Chemin de la Pointe 3570 20 1717	
25 Chemin des Cèdres 3570 62 3252 33 Chemin des Cèdres 3570 52 6470 43 Chemin des Cèdres 3570 53 4046 28 Chemin de la Pointe 3569 29 7923 42 Chemin de la Pointe 3570 20 1717	
25 Chemin des Cèdres 3570 62 3252 33 Chemin des Cèdres 3570 52 6470 43 Chemin des Cèdres 3570 53 4046 28 Chemin de la Pointe 3569 29 7923 42 Chemin de la Pointe 3570 20 1717	
33 Chemin des Cèdres 3570 52 6470 43 Chemin des Cèdres 3570 53 4046 28 Chemin de la Pointe 3569 29 7923 42 Chemin de la Pointe 3570 20 1717	
43 Chemin des Cèdres 3570 53 4046 28 Chemin de la Pointe 3569 29 7923 42 Chemin de la Pointe 3570 20 1717	
28 Chemin de la Pointe 3569 29 7923 42 Chemin de la Pointe 3570 20 1717	
42 Chemin de la Pointe 3570 20 1717	
42 Chemin de la Pointe 3570 20 1717	
70 Chemin de la Pointe 3470 01 6474	
15 Olientin de la Fonce 0470 91 0474	
80 Chemin de la Pointe 3570 01 2083	
106 Chemin de la Pointe 3570 03 2167	
110 Chemin de la Pointe 3570 04 1627	
6 Chemin du Débarcadère 3569 58 6984	
14 Chemin du Débarcadère 3569 58 2855	
20 Chemin du Débarcadère 3569 48 8231	
36 Chemin du Débarcadère 3569 38 9606	
188 Chemin du Débarcadère 3470 73 2031	
196 Chemin du Débarcadère 3470 53 8760	
204 Chemin du Débarcadère 3470 53 0891	
216 Chemin du Débarcadère 3470 44 8054	
224 Chemin du Débarcadère 3470 45 5918	
230 Chemin du Débarcadère 3470 45 3465	
242 Chemin du Débarcadère 3470 34 4000	

Source : L'information concernant les matricules des propriétés est tirée du rôle d'évaluation foncière des TNO de la MRC de La Matapédia, dernière mise à jour le 17 août 2018.



